

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUI approuvé le 18 décembre 2025		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Stationnement

-  Secteur E1
 Secteur E2
 Secteur E3
 Secteur E4
 Secteur E5
 Secteur E6

Autres prescriptions

-  Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
-  Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

Zonage

- contours zonage

Bâti

- bâti dur
■ bâti léger

Données d'information

-  Cours d'eau

